



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres :

en exercice : 44

présents : 42

pouvoirs : 2

votants : 44

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Palais des Congrès du Loroux-Bottereau,
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,
Date de la convocation : 10 mars 2022

Présents : Mmes BRAUD, VIAUD, SALAUD, COURTHIAL, DURAND, CHOBLET, TEIGNE, SECHER, POUPARD-GARDE, MILLIANCOURT, LAGADEC, BRICARD, CHARBONNEAU, PETITEAU, LE POTTIER, CHARRIER, CASCARINO,
MM BATARD, ROBIN, COIGNET, BOUHIER, ARRAITZ, KEFIFA, EVIN, CREMET, RICHARD, ROUZINEAU, RIVERY, MENARD, AHOULOU, METAIREAU, RINEAU, JOUNIER, OLLIVIER, AGASSE, J. MARCHAIS J.P. MARCHAIS, PROUTZAKOFF, GODINEAU, POUPELIN, PAILLARD, FAVREAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : V. BERTON (pouvoir à JM. JOUNIER), M. , LEGOUT (pouvoir à C. CHARRIER)

Est nommée secrétaire de séance : A. DURAND

Budget Piscines : affectation des résultats de 2021

Considérant que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin de financement est au minimum égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes.

Vu le Compte Administratif 2020 du budget Principal de la Communauté de Communes Sèvre et Loire,
Vu la délibération n° D-20220316-12 portant adoption du Compte de Gestion 2021 et du Compte Administratif 2021 du budget Piscines, et faisant apparaître les résultats de l'exercice,

Considérant l'avis du Trésorier,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, réunie le 7 mars dernier,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer l'affectation des résultats, tout en sachant que l'affectation en réserve est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissements,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2021 des Comptes Administratifs du budget Piscines de la CCSL sur le budget 2022 de la façon suivante :

Budget Piscines :

Résultat d'investissement reporté - compte 001	+ 274 394,05 €
Restes à réaliser	- 1 063 650,00 €
Solde investissement	- 789 255,95 €
Résultat de fonctionnement	+ 1 112 210,73 €
Proposition d'affectation sur l'exercice 2021 Investissement compte 1068	1 112 210,73 €
Reliquat du résultat de fonctionnement - compte 002	0,00 €

Fait à Vallet, le 16 mars 2022.

La Présidente,
Christelle BRAUD



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
Préfecture le

de son affichage le